

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994

Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2023, SICAV AVENIR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,266 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 18 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 18 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 17 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.